

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
Présents..... 12
Votants..... 14
Absents..... 0

Date de la convocation : 26.07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MAR TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 8**DELIBERATION N° 18****BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021****Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la comptable,**Considérant que** le compte administratif de l'exercice 2021 a été présenté et dressé par Madame le Maire,**Considérant que** Madame Anne-Marie JUANABERRIA a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021,**Considérant que** Madame Lysiane TENDIL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Anne-Marie JUANABERRIA,

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	41 094.15 €	23 339.26 €	0.00 €	10 475.25 €	41 094.15 €	33 814.51 €
Résultat comptable 2021		-17 754.89 €		10 475.25 €		-7 279.64 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		18 878.70 €		22 415.50 €		41 294.20 €
Résultat de clôture à affecter		1 123.81 €		32 890.75 €		34 014.56 €
RAR 2021			4 000.00 €	1 200.00 €	4 000.00 €	1 200.00 €
Résultats définitifs		1 123.81 €		30 090.75 €		31 214.56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

**A voté contre à la majorité des membres présents et représentés (1 pour et 13 contre)
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)**

- N'ADOpte PAS le compte administratif tel qu'il a été présenté.**Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022**

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Lysiane TENDIL**Acte dématérialisé**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du

Recusé de réception en préfecture

- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de Montpellier, 25 rue de la République, 34293 Montpellier Cedex 03

ou par l'application Télérecours

accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>

Recu le 08/08/2022